



Mont  
Saint  
Aignan

## RETRAIT DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

CADRE 1 : DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE déposée le 04/08/2022, affichée en mairie le 08/08/2022 par : Monsieur Ludwig LONGUET  demeurant à : 25 rue Vigné 76130 MONT-SAINT-AIGNAN  pour : la création d'une extension et la modification du mur de clôture sur un terrain sis à : 25 Rue Vigné à Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : DÉCLARATION PRÉALABLE  n° : DP 076 451 22 00128 2023.255 surface de plancher (1) : 15,19 m <sup>2</sup>  surface du terrain : 613 m <sup>2</sup> cadastre : AM143
---	--

### LE MAIRE

Vu la demande de déclaration préalable sus-visée (cadre 1) ;  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;  
Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 Q ;  
Vu l'autorisation de déclaration préalable DP 076 451 22 00128 en date du 27/09/2022  
délivrée à Monsieur Ludwig LONGUET pour la création d'une extension et la modification du  
mur de clôture  
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 21/02/2023 tendant au retrait de ladite  
déclaration préalable ;

### ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'autorisation de déclaration préalable susvisée est **retirée**.

ARTICLE 2 : madame la directrice générale des services de la ville et madame la directrice  
des services techniques de la ville de Mont-Saint-Aignan sont chargées, chacune en ce qui  
la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 06/03/2023  
pour le maire et par délégation



**Bertrand CAMILLERAPP**  
adjoint au maire chargé de l'urbanisme  
et du patrimoine